



# Sommes-nous des moins que rien ?

C'est un bilan calamiteux pour les salarié.es, un recul conséquent en terme de droits. Chaque salarié.e est passé.e de 100 % de remboursement à :

- 1 jour de carence, perte de salaire et prime du premier jour
- 10 % de perte de salaire et prime à partir du 2eme jour d'arrêt (la collectivité pouvait décider de ne pas appliquer)
- 30 % de retenue sur le régime indemnitaire à partir du 11ème jour (Spécialité Seynoise...)

Soit environ 250 Euros pour un agent en catégorie C pour 1 mois d'arrêt maladie

**Quel triste bilan !!! Nous étions suspecté.es d'être fainéant.es nous voila coupables d'être malades !**

Malgré les courriers des syndicats ou des salarié.es, les propositions, les demandes de rencontres, les informations, les exemples, rien n'y fait !

La retenue de 10 % sur la rémunération des jours d'arrêts maladie est actée, depuis le 1<sup>er</sup> mars c'est en place dans notre collectivité.

Mesure cynique d'un gouvernement de voleurs et profiteurs, qui par idéologie sanctionne les fonctionnaires et exonère le patronat.

Mesure aussitôt appliquée par la collectivité, qui, malgré tous ses efforts de communication sur papier glacé et le pognon de dingue que cela coûte à la ville, ne peut plus masquer son intolérance, son aversion du «petit personnel» qui n'est là que pour obéir aux caprices.

Deux lignes pour redire combien après les 30 % de retenues sur le régime indemnitaire à partir du 11ème jour de maladie, cette mesure paraît encore plus injuste et incohérente. Notre collectivité autrefois citée en exemple vient de mettre en place un des systèmes le plus brutal de tout le Var, pour les malades ! Triste record !

***Ce qui se pose maintenant c'est comment réagir face à autant de dédain, de mépris ? Les salarié.es de la mairie de La Seyne vont-ils encore une fois fermer les yeux ? Faire le dos rond et attendre... Vont-ils se rappeler à la solidarité que l'on se doit entre salarié.es ? Se rappeler que la maladie peut toucher n'importe lequel d'entre nous***

Nous ne tirerons pas sur l'ambulance ! Si ce n'est pour dire que ce que nous vivons est à se taper la tête contre les murs : Ceux qui nous font ce sort injuste sont ceux qui enfreignent lois et morale, les juges ne s'y sont pas trompés !

C'est par hasard que les OS (Organisations Syndicales) ont appris cette mise en place, la Drh ayant honte de l'annoncer... sans compter le surplus de travail occasionné pour nos collègues du service maladie qui se retrouvent dans l'obligation «d'ouvrir un dossier» pour chaque malade et de faire des calculs d'apothicaire

*Sans un soulèvement unitaire de la part des salarié.es et de tout.es celles et ceux qui trouvent la double peine, perte de salaire et maladie, totalement injuste et dégueulasse, le combat pour un retour à une situation humaine ne peut se faire.*

**Par ailleurs : Le 5 Juin sera présenté un projet de loi qui abroge la dernière réforme sur les retraites... 64 ans c'est définitivement NON !**

Pour la Cgt, il y a une triple nécessité à se mobiliser :

1. Gagner l'abrogation de la loi
2. Revendiquer et gagner des avancées sur les salaires et les pensions
3. Anticiper sur ce qui se prépare déjà, à savoir, un système de retraite par capitalisation

## Alors

- Pour l'abrogation des 30% de retenues à partir du 11ème jour de maladie

- Pour l'abrogation de la loi instituant la retraite à 64 ans

- Pour rappeler notre revendication d'augmenter significativement le point d'indice

- Pour empêcher toute tentative d'instaurer une retraite à points

## Rassemblons nous le 5 Juin

**à 8h30 devant l'hôtel de ville à La Seyne**

**à 11h00 à Toulon, place de la Liberté**

Tel : 06 86 53 62 53 - Mail : [syndicatcgtterritoriauxlaseyne@gmail.com](mailto:syndicatcgtterritoriauxlaseyne@gmail.com) – [cgt@laseyne.fr](mailto:cgt@laseyne.fr)

Facebook : <https://www.facebook.com/profile.php?id=100083505694916>